

Taux de prévalence des troubles de personnalité limite (2024-2025)

Mise à jour : Août 2026

Santé Québec Abitibi-Témiscamingue

PORTRAIT DE SANTÉ

État de santé

Santé mentale

Définition



Les troubles de personnalité limite du groupe B font partie de la grande catégorie des troubles mentaux. Ils regroupent entre autres la cyclothymie, la dysthymie, les troubles de personnalité dyssociale et émotionnellement labile, de même que les modifications durables de la personnalité suite à une catastrophe ou une maladie psychiatrique.

Nombre : Nombre de personnes d'un territoire donné, tous âges confondus, atteintes d'un trouble de personnalité limite au cours de l'année financière 2024-2025.

Une personne assurée par le régime public d'assurance maladie du Québec est considérée comme étant atteinte d'un trouble de personnalité limite si elle a :

- un diagnostic principal de trouble de personnalité limite inscrit au fichier des hospitalisations MED-ECHO au cours de l'année,
- ou un diagnostic de trouble de personnalité limite enregistré au fichier des services médicaux rémunérés à l'acte au cours de l'année.

Par conséquent, les données présentées ici sont en partie influencées par l'organisation des services propre à chaque territoire.

Proportion : Nombre de personnes d'un territoire donné, tous âges confondus, atteintes d'un trouble de personnalité limite au cours de l'année financière 2024-2025, rapporté à la population du même territoire au milieu de la période, multiplié par 100.

Source

Système intégré de surveillance des maladies chroniques du Québec (SISMACQ), Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), année financière 2024-2025. Le traitement des données est réalisé par l'Infocentre de santé publique du Québec.

Notes



Les tests statistiques établissent une comparaison entre la région et le reste du Québec, c'est-à-dire l'ensemble du Québec excluant la région. Néanmoins, les données québécoises présentées dans le tableau se rapportent bien à l'ensemble du Québec.

Les données du SISMACQ sous-estiment la réalité dans la MRC de Témiscamingue. En effet, elles utilisent des informations issues du fichier des services rémunérés à l'acte. Or, un certain nombre de médecins pratiquant dans ce territoire ne sont pas rémunérés à l'acte mais selon d'autres modes de rémunération. Il est également probable qu'une partie de la population aille chercher des services médicaux en Ontario, services qui ne sont pas comptabilisés dans le SISMACQ. Les résultats présentés pour la MRC de Témiscamingue doivent donc être considérés comme des minimums.

La somme des parties peut ne pas égalier le total en raison de l'arrondissement des nombres à un multiple de 5.

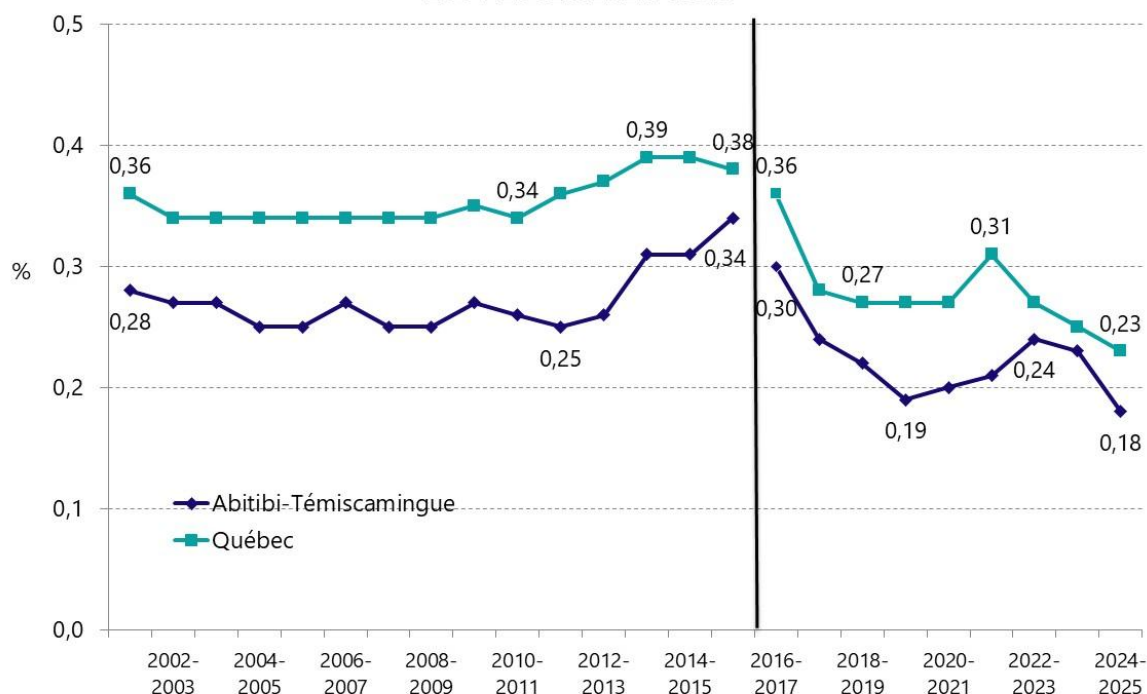
Taux de prévalence des troubles de personnalité limite dans la population de 1 an et plus (2024-2025)

Territoires	Sexes réunis		Hommes		Femmes	
	N	%	N	%	N	%
MRC de Témiscamingue	20	0,1*	-	0,1**	-	0,1**
Ville de Rouyn-Noranda	95	0,2	30	0,1*	65	0,3
MRC d'Abitibi-Ouest	45	0,2	15	0,1*	30	0,3*
MRC d'Abitibi	35	0,1*	20	0,2*	15	0,1*
MRC de la Vallée-de-l'Or	75	0,2	30	0,1*	45	0,2
Abitibi-Témiscamingue	265	0,18(-)	105	0,1	165	0,2(-)
Québec	20 205	0,23	7 430	0,2	12 775	0,3

N	Nombre (arrondi aléatoirement à l'unité 5)
-	Donnée absente en raison des petits nombres (<10)
*	Attention, estimation de qualité moyenne
**	Estimation de faible qualité, présentée à titre indicatif seulement
(+)	Taux significativement plus élevé que celui du reste du Québec
(-)	Taux significativement plus faible que celui du reste du Québec

Évolution dans le temps

Pourcentage de la population vivant avec un diagnostic de troubles de personnalité limite, Abitibi-Témiscamingue et Québec, 2001-2002 à 2024-2025



Source

Système intégré de surveillance des maladies chroniques du Québec (SISMACQ), Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) de 2001-2002 à 2024-2025. Le traitement des données est réalisé par l'Infocentre de santé publique du Québec.

Note

Coupure de la tendance historique en 2016-2017 en raison des modifications apportées au système de facturation des services médicaux rémunérés à l'acte ; une sous-estimation est observée depuis 2016-2017 puisque la prévalence annuelle reflète l'utilisation des services de santé associés à la maladie.

Faits saillants

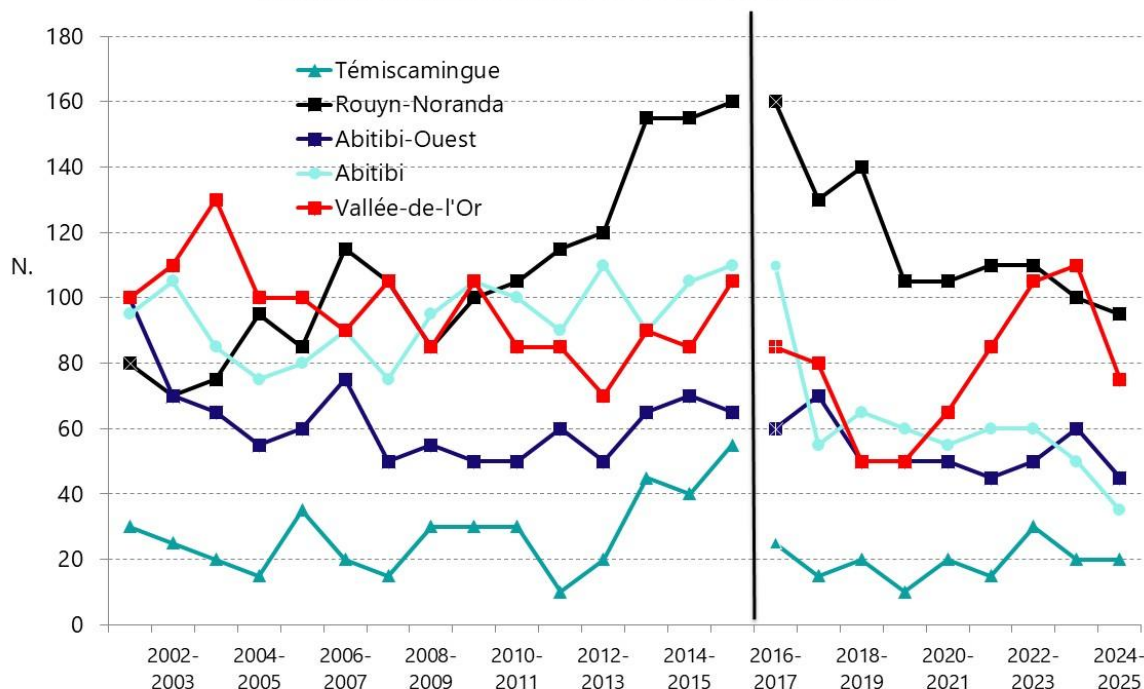


De 2001-2002 à 2015-2016, la proportion de personnes atteintes d'un trouble de personnalité limite est demeurée relativement stable en Abitibi-Témiscamingue, oscillant en général autour de 0,3 %. Par la suite, elle a subi une légère diminution.

Dans la région (voir le tableau de la page 2), un peu moins de 300 personnes souffraient d'un trouble de personnalité limite en 2024-2025, soit 0,18 % de la population. Cette proportion est statistiquement plus faible que celle du reste du Québec (0,23 %).

Évolution dans le temps

Nombre (N.) de personnes vivant avec un diagnostic de troubles de personnalité limite, selon les territoires de MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, 2001-2002 à 2024-2025



Source

Système intégré de surveillance des maladies chroniques du Québec (SISMACQ), Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) de 2001-2002 à 2024-2025. Le traitement des données est réalisé par l'Infocentre de santé publique du Québec.

Note

Coupure de la tendance historique en 2016-2017 en raison des modifications apportées au système de facturation des services médicaux rémunérés à l'acte ; une sous-estimation est observée depuis 2016-2017 puisque la prévalence annuelle reflète l'utilisation des services de santé associés à la maladie.

Faits saillants

En général, après plusieurs variations jusqu'en 2015-2016, on note par la suite une certaine diminution du nombre de personnes ayant des troubles de personnalité limite dans les différentes MRC de la région, à l'exception de la Vallée-de-l'Or où le nombre est passé de 50 à 110 de 2019-2020 à 2023-2024. On observe également une hausse marquée à Rouyn-Noranda, entre 2002-2003 et 2015-2016, le nombre étant passé de 80 à 160. Il a par la suite diminué jusqu'à 95. À l'inverse, la MRC d'Abitibi-Ouest a connu une diminution entre 2001-2002 et 2007-2008, le nombre étant passé de 100 à 50.

